



Ecole Primaire Publique
362 Route de Xertigny
88 370 Bellefontaine

Téléphone de l'école : 03 29 36 01 85 (merci d'appeler en dehors des horaires de classe)

Mail de l'école : ce.0881078@ac-nancy-metz.fr

NOTE DE RENTREE – ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

EQUIPE EDUCATIVE :

Enseignants :

Mme Françoise ABRIET, directrice (CE1/CE2)

Mme Emilie DIDIER (CE1/CE2 les lundis et GS/CP les jeudis)

Mme Séverine LEDUC (PS/MS)

Mme Sandrine AEBY (GS/CP)

Mme Maud LECOMTE (CM1/CM2)

Mme Emilie ANDRE (maitre E RASED)

ATSEM :

Mme Chantal PRODHON (PS/MS)

Mme Nathalie DUCHENE (GS/CP)

HORAIRES DE L'ECOLE :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

Accueil : à partir de 8h35 et de 13h20 l'après-midi :

- dans la cour pour les enfants d'élémentaire
- dans la classe pour les enfants de maternelle.

Les enfants ne doivent pas entrer dans la cour sans y être invités par les enseignants de surveillance.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, il est impératif de respecter les horaires précisés ci-dessus. De plus, par mesure de sécurité, le portail sera fermé rapidement après le début des cours.

A la fin des cours, en cas de retard des parents, les enfants des classes de maternelle seront remis au personnel communal chargé de la restauration scolaire et de la garderie.

FREQUENTATION :

Assiduité :

Pour travailler dans de bonnes conditions, de manière cohérente et suivie, **les enfants doivent venir régulièrement à l'école, c'est une obligation légale** ; sauf s'ils sont malades ou pour une raison exceptionnelle.

Retards :

Les parents veilleront à bien respecter les horaires, de manière à ce que leur enfant arrive à l'heure. L'accueil ne peut excéder **8h45 pour le matin et 13h30 pour l'après-midi**. Les retards à répétition seront signalés à l'Inspection Académique.

Absences :

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent impérativement prévenir l'enseignant de toute absence de leur enfant le jour même par téléphone avant 9h ou 14h ou mail. Les enfants ayant été absents doivent apporter lors de leur retour en classe un billet d'absence signé des parents (voir les petites feuilles dans le cahier de liaison). Les absences non justifiées seront signalées à l'Inspection Académique.

ASSURANCES :

Une attestation d'assurance scolaire est à fournir à l'école au plus tôt. Une assurance scolaire est vivement conseillée parce qu'elle devient obligatoire pour toute sortie avec dépassement des horaires scolaires. Cette assurance doit couvrir la responsabilité civile de l'élève et surtout une garantie individuelle accident. Veillez-vous assurer que votre assurance prend bien en compte ces deux aspects svp.

Même si vous en avez donné une pour le périscolaire, il faut en remettre aussi une copie à l'enseignant.

DATE LIMITE : 30 septembre 2024

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES:

Celles-ci seront dispensées les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 à partir du 17 septembre 2024.

JEUX ET JOUETS A L'ECOLE : Nous vous rappelons que les jeux, jouets et autres cartes sont interdits à l'école sous peine d'être confisqués.

COOPERATIVE SCOLAIRE :

La Coopérative scolaire permet d'offrir aux enfants tout ou partie des sorties et spectacles, de participer à des projets et d'enrichir le quotidien de la classe (livres, jeux, ingrédients de cuisine...). La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Central de Coopérative à l'Ecole (OCCE).

Elle n'existe que par les dons financiers des parents et les recettes des différentes manifestations et ventes organisées par l'école au cours de l'année. Le montant de la cotisation de la coopérative s'élève à : **12 € par enfant**.

Merci d'effectuer ce règlement si possible par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire.

CONSEIL D'ECOLE ET ELECTION :

Le Conseil d'école se réunit au moins 3 fois par année scolaire. Il est l'instance dans laquelle les représentants de parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école. Le conseil d'école aborde toutes les questions afférentes à la vie de l'école.

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se dérouleront **le vendredi 11 octobre 2024**. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 30 septembre 2024 avant minuit. Les parents souhaitant faire partie du conseil d'école peuvent nous le faire savoir via le carnet de liaison de leur enfant ou lors de la réunion de rentrée. Vous pouvez également aller voir les anciens représentants de parents d'élèves (voir panneau d'affichage) pour constituer la liste de représentants.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE:

Le règlement intérieur est applicable immédiatement dès la rentrée scolaire de septembre 2024. (voir site de l'école ou cahier de liaison pour le consulter)

SANTE ET BIEN-ETRE DES ENFANTS :

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants, même si ceux-ci font l'objet d'une ordonnance. Si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers (asthme, diabète, allergie grave, autres pathologies...), vous devez contacter le directeur ou directement le médecin scolaire afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques ou des activités parfois salissantes (peinture, collage...), il est important que vous les habilliez de façon pratique. N'oubliez pas de marquer leurs affaires pour que l'on puisse les retrouver facilement en cas de perte.

PARASITES :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant ; ils doivent **signaler à l'enseignant la présence de poux** afin de mettre en garde les autres parents.

RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :

Pour l'organisation de la cantine et de la garderie, contacter la mairie.
(03 29 30 12 04 – périscolaire : 06 20 29 61 31)

Attention! Il faut désormais effectuer les réservations en ligne sur le portail parents mis en place par la mairie:

<https://parents.logiciel-enfance.fr/bellefontaine>

Transport scolaire :

Les inscriptions s'effectuent sur le site : <https://www.agglo-epinal.fr>
03/56.32.12.12

Petit rappel : Dans le cas où votre enfant n'utiliserait pas exceptionnellement ce transport (exemple : retour à vélo.) les parents devront le signaler à l'enseignant ou à la personne chargée du transport.

Vacances scolaires (académie Nancy-Metz Zone B)

 Vacances scolaires 2024-2025 / Zone B	
Vacances d'automne	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise des cours : lundi 24 février 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise des cours : lundi 22 avril 2025
Pont de l'ascension 2025	Le jeudi 29 mai et le vendredi 30 mai 2025.
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

Numéros utiles

École: 03 29 36 01 85

Mairie: 03 29 30 12 04

Personnel périscolaire : 06 20 29 61 31

Inspection de Remiremont: 03 29 64 80 81

Psychologue scolaire: 03 29 62 59 09

Cantine/garderie : 06 20 29 61 31

LIAISON ECOLE/FAMILLE:

Le cahier de liaison est le lien privilégié entre l'école et les familles. Les informations importantes y sont collées, il est donc important de **vérifier tous les soirs** ce cahier, de signer après lecture ces informations et de veiller à le remettre dans le sac pour le lendemain.

De même, les parents y inscrivent toute information utile : demande de rendez-vous, motif d'une absence, etc.

Les autres cahiers de votre enfant vous seront transmis régulièrement. Surveillez le cartable de votre enfant, il peut oublier de vous transmettre un message.

Vous pouvez aussi **consultez régulièrement le site internet de l'école pour avoir plus d'informations.**

<https://sites.ac-nancy-metz.fr/eco-e-bellefontaine/>

Nous sommes joignables par téléphone de 8h du matin jusqu'à 17h30 ; ou par mail.

**Bonne rentrée scolaire à tous !
L'équipe pédagogique.**

Réunion de rentrée

Nous vous invitons à participer à une réunion d'information sur la vie de l'école et les apprentissages.

Cette réunion aura lieu le **mardi 10 septembre à 17h30** dans la cour puis ensuite dans les classes de vos enfants.

Venez sans vos enfants, merci.

Je , soussigné Mr / Mme

parent(s) de

certifie avoir lu la note de rentrée et précise qu'il/elle

assistera à la réunion de rentrée.

n'assistera pas à la réunion.

Signature :